

POUR NOUS ECRIRE : CNEEA, 8 bd des pêches 13008 Marseille,

POUR NOUS TELEPHONER : présidente: 06 30 79 73 55. Vice-président : 06 73 94 37 20

POUR NOUS INFORMER DE LA SITUATION DANS VOS ECOLES : Fax 09 57 17 14 04 / contact@cneea.fr

POUR ADHERER : contact@cneea.fr / www.cneea.fr

POUR VOUS TENIR INFORMES www.cneea.fr

BULLETIN D'INFORMATION / Juin 2012

SOMMAIRE

- *EPCC et enseignement supérieur : le compte n'y est pas.*
- *Réflexions sur le mémoire.*
- *Création du DNEP en remplacement du DNAP/DNAT.*
- *Infos diverses.*

EDITORIAL

Deux ans après la mise en place des premiers EPCC, le compte n'y est pas en matière d'enseignement supérieur, de statut, d'autonomie pédagogique, de défense du modèle des écoles d'art.

Les écoles d'art sont devenues depuis quelques années des écoles « supérieures » d'art et de design. Le lent processus de transformation des écoles d'art en un des éléments du dispositif de l'enseignement supérieur s'est opéré depuis une dizaine d'année. Il a été justifié dans un premier temps par le processus d'uniformisation des cursus européens (processus de Bologne) puis avec l'établissement des cycles LMD (Licence Master Doctorat).

Les personnels enseignants des écoles d'art ont très tôt exprimé des réserves et senti les limites et les contraintes. Ils ont toutefois été peu écoutés et les concertations n'ont souvent été que l'expression d'un consensus de responsables déjà d'accord sur les réformes mises en place. Poussés par leurs directeurs, leur ministère de tutelle, les personnels ont élaboré des programmes de cours, des projets de recherche, participés à la structuration d'établissements publics autonomes

sans lesquels les établissements d'enseignement ne peuvent prétendre au titre de supérieur ; ils ont tenté là aussi d'infléchir des démarches souvent contradictoires avec les horizons des pratiques de l'art ou du design... Les différentes transformations sont maintenant actées dans la plupart des établissements. Elles commencent déjà à faire manifester leurs effets aussi bien négatifs que positifs.

Les écoles dorénavant "supérieures" d'art et de design sont des réalités mais des réalités bâtarde, hybrides. Toutes les réformes ne se sont préoccupées que de structurer, de formaliser des demandes et des injonctions extérieures. Il est temps que les questions spécifiques et propres aux écoles supérieures d'art et de design puissent s'exposer et être prises en compte. Dans le cas contraire, le processus actuel va continuer comme une machine folle à dérouler sa propre logique avec de nouvelles exigences sans comprendre que le moment est venu de répondre à quelques attentes fondamentales.

Certes le titre est présent ; les écoles sont dites supérieures et elles le sont. Elles autorisent le passage de diplômes habilités par le Ministère de la Culture, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et par l'AERES, avec

même parfois un passage en force sur l'avis du CNESER. Certes au titre d'enseignement supérieur, les personnels enseignants des écoles développent des projets de recherche, des diplômes (DNSEP) valant « grade » de master ouvert à la recherche et constituent des problématiques de recherche spécifiques et inédites. Certes la charge de travail des personnels enseignants s'accroît et les pratiques des étudiants se construisent en tenant compte de certains critères critiques particuliers. Et, constatant une transformation réelle, effective, productive des écoles d'art, l'énumération pourrait se poursuivre faisant le bilan d'une démarche constructive et d'une volonté de spécifier les pratiques d'enseignement ainsi que les contenus. Mais il faut bien l'avouer le passage aux établissements n'est pas une totale réussite puisque les représentations des personnels y sont insuffisantes, le mode de gouvernance n'est pas digne de l'enseignement supérieur et est fort éloigné de la loi de 1984 pour les Universités, le statut du supérieur pour les enseignants est toujours inexistant.

Il est d'ailleurs intéressant de rapprocher le mode de gouvernance et de nomination des directeurs dans nos établissements d'une déclaration de la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur dans un entretien récent au journal Le Monde à propos de la gouvernance à l'université : *" Il n'est pas possible d'avoir la même organisation dans une université que celle qui prévaut dans une entreprise. Le président manager d'une "entreprise université", ça ne marche pas ! C'est antinomique avec la culture de l'université. Partout ailleurs dans le monde, il existe des "sénats académiques " [une instance faisant contrepoids au conseil d'administration] et un conseil d'administration avec un doyen ou un recteur qui gère les relations extérieures."*

Ce qui vaut pour l'université vaut plus encore pour les écoles d'art dont le fonctionnement est beaucoup trop éloigné de la collégialité. Malgré les nombreuses alertes faites par la CNEEA, les enseignants, les syndicats lors de la constitution des EPCC, les directeurs et trop souvent les tutelles ont limité la présence des enseignants et des personnels à une représentation symbolique.

En effet, contrairement aux autres établissements d'enseignements supérieurs qui sont EPSCP, les écoles d'art en étant EPCC laissent difficilement émerger la voix de ceux qui oeuvrent dans les écoles. Le statut des personnels n'est toujours pas éclairci, les missions et les grilles indiciaires relèvent de modèles du secondaire et pas du

supérieur. Les missions de recherche ne figurent pas dans les statuts des enseignants. Les artistes qui sont la force et le cœur des écoles ne sont pas reconnus, alors qu'ils sont la force du sensible et de l'intelligible. Le décret du CSFPT (Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale) voté en 2008, n'est toujours pas appliqué. Les différentes propositions portées depuis des années par la CNEEA auprès des ministères et acteurs concernés et notamment de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales) et de l'AMF (Association des Maires de France) sont sans cesse éludées.

Les projets de structuration de la recherche ne reçoivent pas la reconnaissance particulière qui devrait être la leur.

C'est à ce titre que nous souhaitons signaler, une nouvelle fois, ce fait qui nous paraît étonnant. Le discours sur une politique culturelle ne peut avoir lieu sans qu'une vraie réflexion et un véritable statut des modalités développées en écoles d'art ne soient posés. Une politique culturelle ne peut, ne doit pas se résumer à une réflexion sur Hadopi. Une politique culturelle artistique ne peut se penser sans que le statut des écoles ne soit un vrai élément des dispositifs d'enseignements supérieurs. Une politique culturelle de recherche en art et en design ne peut se concevoir sans que ses acteurs, enseignants, techniciens, étudiants n'obtiennent une forme de reconnaissance statutaire et participent réellement et de façon collégiale à la gouvernance des établissements qu'ils font fonctionner quotidiennement et au rayonnement desquels ils participent par leur travail, leur action pédagogique et les étudiants qu'ils forment.

.....

A PROPOS DU MEMOIRE

S'ouvre ici, dans ce bulletin de juin 2012, un forum d'échange concernant le mémoire de DNSEP. Nous souhaitons faire le bilan de 2 ans de marche forcée, partager nos interrogations, nos doutes, et nos convictions.

Le détail des règles éventuellement adoptées par chaque école n'y figure pas, non seulement parce qu'elles sont susceptibles d'évoluer, mais aussi parce qu'il s'agit de ne pas forger des outils de normalisation. L'enjeu n'est pas de produire des énoncés prescriptifs, mais de mutualiser des réflexions. Les mémoires

engagent des pratiques encore à l'état d'expérimentation : quelles sont nos hypothèses de travail ? Quelles transformations les mémoires imposent-ils à nos enseignements ?

Nous espérons que ce forum que nous souhaitons continuer dans les bulletins suivants avec vos contributions permettra de mettre en commun les ressources inventives qui se développent dans les différentes écoles.

- **A Marseille**, l'année dernière et cette année, les épreuves du DNSEP ont été présentées ainsi en OPTION ART :

- DNSEP pratique 40 minutes,
- suivi de la soutenance du mémoire pendant 20 minutes (soit le premier jury reste pour assister, soit il sort et seuls les 2 membres du jury mémoire restent avec l'étudiant

L'expérimentation a mis en évidence l'importance pour l'étudiant de commencer par la rencontre avec TOUT le jury, AVEC SES OEUVRES.

Pendant 40 minutes, il présente son travail plastique, qui est le coeur de son DNSEP, ensuite, il parle de sa recherche, et poursuit le dialogue en précisant comment le mémoire a éclairé, ou non, son oeuvre, en quoi le travail de recherche théorique a modifié, ou non, sa pratique.

Il est davantage à l'aise, car le premier jugement, la première rencontre, a d'abord eu lieu AVEC SES oeuvres ; ainsi la parole de l'artiste n'a pas eu lieu sur le mémoire, mais bien sur les oeuvres, c'est-à-dire ce pour quoi il a d'abord choisi d'oeuvrer dans une école..

Inconvénient possible : la durée des épreuves, 60 minutes, ce qui rend l'organisation compliquée dans des écoles comme Marseille vu le nombre de candidats... Mais l'organisation doit s'adapter en fonction des enjeux et non des contraintes... donc on continue !

Avantage : la parole de l'artiste n'est pas dissociée du temps de l'oeuvre, il n'y a pas une première rencontre autour de l'objet mémoire et deux mois plus tard autour des oeuvres. C'est un geste "politique" qui consiste à affirmer le primat du sensible sur l'intelligible ! et à poursuivre la non dissociation des épreuves, UNE HEURE d'épreuve. C'est aussi un moyen d'accorder moins d'importance à cette épreuve, qui vient en second, dans la foulée

Le jury de mémoire rédige un avis sur la soutenance, qu'il transmet au jury au moment des délibérations.

OPTION DESIGN, les épreuves ne sont pas dissociées non plus, mais commencent, par le mémoire, et il y a deux salles, une pour le mémoire, l'autre pour le projet de diplôme.

L'ensemble du jury (les 5 membres) assistent à la soutenance du mémoire. Celle-ci se déroule dans une salle à part, l'étudiant soutient et accompagne son mémoire de documents de recherches vidéo-projetés. Chaque mémoire est singulier dans son écriture, et privilégie une forme littéraire en adéquation avec la parole partagée. Les mémoires sont tous bilingues (anglais, coréen, chinois, langue des signes..)

Ensuite, le jury découvre le travail de l'étudiant.

Avantage : Le mémoire est un avant-gout du travail plastique, il permet de contextualiser et de mettre en perspective les projets.

Bémol, seuls les deux membres du jury mémoire ont eu et lu les mémoires, les autres membres ont fait part de leur souhait de repartir avec un exemplaire. En offrant la possibilité à l'ensemble du jury d'assister aux deux épreuves, on s'aperçoit que l'ensemble du jury trouve que c'est judicieux et aimeraient même recevoir les exemplaires du mémoire « réservés » aux seuls deux membres du jury de mémoire. Cqfd : Un seul jury pour 2 épreuves, est une solution appréciée !

C. Marie-Castanet

École Supérieure d'art et de design de Marseille méditerranée

- **Le programme de cours de l'École des beaux-arts de Toulouse** présente le mémoire préparé pour le DNSEP Art en ces termes :

" *La réflexion théorique du mémoire est indissociable de sa mise en forme, qui elle-même relève du même processus de recherche inhérent à l'ensemble du travail. Cette mise en forme du mémoire peut emprunter toute forme d'écriture (du haïku au mémoire de 100 000 signes, mais aussi passer par la vidéo, le story-board, l'abécédaire, le dessin, les diagrammes, la nouvelle). Ces « lignes pédagogiques », quoique normatives, doivent toujours s'ouvrir au ruptures, dérèglements et déplacements que toute création artistique génère.*

Plutôt que de singer l'exercice de la thèse, nous préférons que l'étudiant ait la liberté de créer :

- *une pièce autonome dans son travail,*
- *ou bien un dossier personnalisé, ou un*

- catalogue raisonné ou tout autre objet concernant spécifiquement son travail,*
- *ou bien que ce mémoire soit un terrain pour expérimenter l'écriture »*

Quant aux exigences qui fondent le suivi et l'évaluation de ce travail, elles sont énoncées ainsi : « capacité à développer une recherche personnelle, à construire une argumentation et à rédiger celle-ci clairement ; précision conceptuelle, qualité de la forme. »
(Programme de cours 2011-2012, pp. 125 et 128).

Comme décrit ici, le mémoire en option art à Toulouse se présente effectivement sous des formes, des principes de construction et des régimes d'écriture fortement diversifiés. Ce qui les unit, c'est l'exigence d'une production écrite et d'un lien clair et explicite avec le travail artistique de l'étudiant. D'autres supports que le texte simple peuvent être envisagés lorsqu'ils supposent un travail d'écriture : la vidéo ou un dialogue texte – images.

Ainsi, bien d'étudiants considèrent le mémoire comme un élément qui non seulement émane de leur projet artistique, mais qui en est partie intégrante. La nature du sujet de mémoire et les méthodes de recherche ne sont pas déterminées par avance, puisqu'elles dépendent de la logique immanente à la conduite du projet de l'étudiant dans son ensemble. Certains étudiants choisiront de traiter une question posée au sein de leur pratique, qui leur permette d'explorer un champ de recherche déjà existant dans le domaine de l'art, de son histoire et de ses théories. D'autres s'engageront dans une expérimentation avec la matière même de la langue, en dialogue avec les écritures contemporaines. D'autres encore proposeront un chemin de réflexion et de questionnement qui s'invente en résonance avec la progression du travail artistique et dans des formes ouvertes, telles que journal de bord, dialogue critique, formes aphoristiques. La grande ouverture des approches et des registres de l'écriture répond à une ligne pédagogique, qui conçoit le travail du mémoire comme l'étayage d'une position d'auteur qui se déploie dans le projet artistique au sens strict. Une discussion est engagée actuellement parmi les enseignants pour décider si une dimension plus explicitement problématique, qui requiert le découpage d'un champ de recherche, un appareil plus explicite des questions et des concepts, ainsi qu'un choix critique des matériaux à étudier, si une telle dimension donc ne pourrait être renforcée, sans pour autant réduire l'expérience de l'écriture aux conventions

académiques qui ne correspondent pas toujours aux enjeux artistiques contemporains.

La forme de l'écrit et de la présentation du document sont abordées avec soin et reflètent souvent les préoccupations plastiques de l'étudiant. Le nombre de signes ou de pages, la question de la nécessité ou non d'y inclure une bibliographie sont décidés par l'étudiant en dialogue avec son directeur de recherche. Les mémoires sont suivis par les enseignants de la phase projet, artistes et théoriciens. Ils sont alimentés dans les séminaires proposés par l'équipe enseignante et par les rencontres régulières et collectives des étudiants des années quatre et cinq où les avancées du mémoire sont présentées et discutées. Une relation inextricable entre le travail artistique et celui du mémoire est ainsi affirmée(*).

(*) Cette inséparabilité est aussi affirmée lors de la soutenance : le mémoire est considéré comme une pièce du diplôme, il n'y a donc qu'une seule soutenance globale. Y assistent deux enseignants de l'école, les mêmes de bout en bout.

Ana Samardzija Scrivener Ecole des beaux-arts de Toulouse

- **A Strasbourg**, le large éventail d'ateliers qui coexistent au sein des trois options (Art-Communication-Design) s'appuie sur des pédagogies diverses qui entraînent de fait une diversité des démarches concernant le travail de mémoire. Si des protocoles différents en découlent, néanmoins un principe commun les gouverne : le mémoire est un acte de langage.

Il ne sera question ici que de l'option Art car l'étroite relation du travail plastique avec cet acte de langage pose d'emblée la question de sa forme et de ses limites. Commencés en 2006, les mémoires en l'option Art se sont d'abord inscrits dans une totale liberté. Au fil des années, cette position s'est affinée : le collège Théories a souhaité affirmer la nécessité de distinguer un texte qui ferait oeuvre d'un travail de verbalisation qui offre un point de vue, un propos, permettant un passage de l'oeuvre du sensible vers l'intelligible.

Puisqu'il s'agit d'entrer en résonance avec une oeuvre singulière, les directeurs de recherche veillent à rendre possible et à encourager la recherche d'une forme et d'une écriture adéquates. Et de fait, certains mémoires se placent sur un terrain hybride, interstitiel. Ils empruntent à des genres définis sans se laisser circonscrire par eux, mêlant parfois des registres d'écriture différents qui vont de la recherche historique documentée au

récit de voyage, en passant par la fiction ou le récit autobiographique de la construction d'une sensibilité, ou encore convoquent le cinéma, l'ethnographie ou la démarche du scientifique.

Non seulement l'iconographie y tient une place équivalente à la bibliographie, mais les supports autres que le papier - internet, video, audio - ne sont pas écartés bien qu'ils mettent à l'épreuve les limites d'un discours parfois radical.

La question constamment renouvelée de la nature du travail requiert des tuteurs (principalement des théoriciens mais aussi des plasticiens) un suivi rapproché et une grande attention pour maintenir une exigence d'organisation et de qualité d'écriture, sans faner le surgissement de formes sans cesse ré-inventées. Il faut noter ici que la densité de cet accompagnement est tout à fait inédite à l'université.

Les jurys extérieurs ont déclaré avoir été convaincus par ces travaux. Néanmoins ce statut expérimental est fragile et reste au coeur des débats des équipes enseignantes. A titre d'exemple :

- comment assurer au long cours un entraînement à l'argumentation et à l'expression, sans recourir à des stratégies méthodologiques qui risqueraient d'orienter ou de formater la recherche?

- à Strasbourg soutenances théorique et plastique sont conjointes et se déroulent successivement devant l'ensemble des membres des deux jurys (*), mais l'ordre de ces soutenances est en débat. A quel moment le mémoire produit-il sa pleine puissance ? Avant, ou après la soutenance plastique ?

- Quel rôle le mémoire jouera-t-il sur le long terme ? est-il l'amorce d'une méthode de réflexion susceptible d'enrichir le travail futur d'un jeune artiste, ou juste un exercice ponctuel destiné à satisfaire les exigences ministérielles ?

(*) la soutenance du mémoire étant cependant considérée comme relevant de la compétence exclusive du jury de mémoire. Au sein de ce jury, il y a rotation des deux représentants de l'école qui sont systématiquement le tuteur de mémoire et le tuteur plastique.

Annie Latimier Ecole des Arts décoratifs de Strasbourg

- Ecole Supérieure Tours-Angers-LeMans, site du Mans.

Organisation et réflexion sur les mémoires de Dnsep dans l'option Art

Articulation Mémoire / Diplôme

Il a été décidé au Mans de positionner la soutenance des mémoires très en amont du jury plastique, soit dès la fin du premier semestre (au mois de février). L'hypothèse au principe de ce calendrier était de « libérer » les étudiants le plus tôt possible du travail de recherche pour se consacrer entièrement à leur production plastique au second semestre. La conséquence assez inévitable d'un tel calendrier est la séparation pour les étudiants de deux moments de travail se tournant le dos : d'un côté la recherche théorique, de l'autre le travail plastique.

En pratique, la soutenance des mémoires est venue ponctuer une séquence très intense de travail en offrant aux étudiants une assurance nouvelle et bien souvent un redémarrage en boulet de canon de la production plastique. Dans ce moment aussi long qu'inhabituel de la réflexion et de l'écriture, les étudiants ont pris un certain recul sur leur travail plastique. Des déplacements, des inflexions et des dynamiques nouvelles sont apparues, avec parfois une certaine fulgurance. L'épreuve plastique quelques mois après la soutenance donne par ailleurs l'occasion de rejouer (de façon bien plus limitée mais très stratégique dans la présentation) les enjeux traversés dans le mémoire. Dans la dialectique du travail, les étudiants ont également pris un certain recul sur le mémoire lui-même, offrant une nouvelle manière d'en parler, de le mobiliser pour éclairer leur démarche. Si nous étions, dans l'équipe enseignante, plutôt sceptiques sur l'intérêt de dissocier ces deux moments de travail, le processus assez dialectique d'objectivation qu'il a rendu possible s'avère être plutôt positif.

L'écriture et le suivi pédagogique.

Sur la forme des mémoires, nous avons incité les étudiants à travailler dans une double direction : d'une part, respecter autant que possible les exigences d'intelligibilité et de rigueur de la recherche ; d'autre part, se libérer autant que possible des canons de l'écriture universitaire – c'est-à-dire d'investir les propriétés formelles et plastiques de la réflexion écrite. Un collègue graphiste de l'option Design est venu en renfort pour aider les étudiants à réfléchir le rapport texte / image. Il s'est avéré très important de travailler le plus tôt possible avec In-Design, pour penser la

mise en page et les illustrations comme une écriture à part entière. Le suivi des travaux a été long et parfois douloureux. Il a fallu se battre, moins contre les faiblesses des étudiants (c'est le jeu ordinaire de l'apprentissage), que contre leur sentiment d'illégitimité et leurs propres préjugés. Il a manqué de toute évidence un travail préparatoire en amont, une pratique plus soutenue, plus intensive et plus émancipée de l'écriture et de la lecture. Mais au final, il est apparu que les mémoires ont plutôt mis en avant des qualités que révéler des défauts (ceci pour répondre à une objection fréquente : que les mémoires risquaient de défavoriser de bons étudiants mal à l'aise à l'écrit).

Le travail pédagogique

Une partie importante de l'équipe pédagogique a été mobilisée dans ce travail, au-delà du seul pôle théorique. Chaque étudiant a sollicité un « interlocuteur » (enseignant théorique ou plastique), en plus des trois coordinateurs chargés respectivement du mémoire, du diplôme et des 4 et 5^e année. Pourtant, même en mutualisant les énergies, le suivi des mémoires a représenté une somme de travail proprement affolante – entretiens, relectures, corrections... – envahissant bien au-delà du temps de travail contractuel. Cette masse de travail oblige désormais à anticiper l'exigence des mémoires et à repenser l'ensemble des enseignements théoriques des années 1 à 5. Ces enseignements jouissaient jusqu'ici d'une relative liberté d'objet, d'enjeux et de tonalités, la possibilité d'un vagabondage productif dans des domaines variés (esthétique, politique, historique, littéraire), liberté qui pourrait disparaître s'il fallait se soucier exclusivement de la préparation des mémoires. Comment anticiper cet exercice sans aliéner l'ensemble des enseignements théoriques à la « méthodologie » (mot mana de la réforme) et autres « fondamentaux » ? Comment s'y consacrer utilement sans fonctionnaliser le contenu des enseignements ? Le risque est en effet de réduire la raison d'être des enseignements théoriques en école d'art aux seuls mémoires, et oublier que notre travail consiste essentiellement à transmettre des enthousiasmes plutôt que des normes intellectuelles. La question se posera de façon certainement cruciale dans les écoles dont le nombre d'enseignants en théorie est particulièrement réduit.

Florent Lahache Professeur de philosophie

DOSSIER DNAP/DNAT

C *réation du DNEP qui remplacerait DNAP et DNAT.....*

Voici une information importante qui va modifier sans doute quelques éléments dans nos écoles et nous obliger à adapter nos enseignements.

Concernant le DNAT et DNAP, il a été largement établi que ces diplômes conduisent les étudiants à poursuivre des études mais aussi à s'inscrire dans le monde du travail. Ainsi ces deux diplômes seraient tout à fait disposés à permettre leur future évaluation par l'Aeres au grade de licence.

Cependant quelques aménagements d'ordre structurels conduisent à apporter les modifications suivantes :

- Les appellations "DNAT" et "DNAP" disparaîtraient au profit de la création d'un seul et unique diplôme appelé DNEP qui aurait par la suite grade de licence.

Ce DNEP, Diplôme National d'Expression Plastique sanctionnerait le premier cycle de nos écoles, et se poursuivrait naturellement vers le DNSEP (le mot "supérieur" validant le DNSEP comme diplôme de second cycle).... Ainsi disparaît l'idée des "cursus court" / "cursus long".... ça semble beaucoup plus clair, simple et efficace.

- Ensuite viennent les mentions apportées à ce DNEP :

Le "DNAP Art" devient "DNEP Art". Pas de grands changements sauf l'ajout d'un mois de stage en milieu professionnel.

Le "DNAT" devient "DNEP Design" (avec des mentions pour Design d'Espace, graphique, céramique, textile, objet si besoin....). On conserve le modèle existant du DNAT avec 3 mois de stage et soutenance du diplôme en septembre / octobre comme c'est le cas actuellement. Ainsi le "DNAP design" intègre le DNEP design sur ce dernier modèle.

Ces modifications ont été signifiées lors d'une journée de réunion au ministère le 22 mai 2012. Ces modifications sont en cours de validation, avec la transformation adéquate des arrêtés et des textes. Ces modifications sont issues du travail d'un an décrit dans les lignes ci dessous.....

« Parlons du DNAT, peut être aussi du DNAP**, parlons plus généralement de l'enseignement du Design dans les écoles d'art »
(* DNAT : diplôme national d'arts et techniques
- ** DNAP : diplôme national d'arts plastiques)*

Au départ, cette option design dont la caractéristique est de proposer un cursus court s'appuie sur les anciennes pratiques «des carrières du bâtiment », parfois appelés « déco/volume » ou « cadre bâti » selon certaines écoles d'art. L'option dite DNAT est une formation récente, mise en place en 1983. Elle a été créée par le ministère de la culture avec la volonté de former dans les écoles d'art des étudiants capables de porter des projets d'espace. A l'origine, la formation a été conçue sur trois années pleines en commençant dès la première année. Dès le début elle comportait un temps important pour les stages et se revendiquait comme un cursus « professionnalisant ». Comme il était difficile de regrouper tous ses objectifs en trois ans, soit six semestres, le diplôme avait lieu en octobre à l'extrême fin de la troisième année. Elle dispose ainsi d'un semestre supplémentaire alors que les échéances des autres cursus sont en juin. Cette particularité est encore d'actualité bien que parfois de plus en plus difficile à tenir.

Quelques réformes successives ont modifié sa structure, allongé la durée des stages, ré-organisé les enseignements spécifiques sur deux années en intégrant les candidats en année propédeutique commune à toutes les options. Le travail effectué pour respecter les accords européens de Bologne concernant l'évaluation des enseignements par le système des ECTS a été suivi d'une reconnaissance au niveau 2 par le répertoire national des certifications professionnelles. Le DNAT évolue constamment vers un ancrage créatif contemporain et se détache définitivement du BTS qui lui était souvent considéré comme concurrent. La position au sein de l'école d'art, sa proximité avec la création contemporaine, et les croisements qui s'y opèrent l'éloignent de formations "programmatives" issues des lycées techniques et l'orientent clairement vers l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, il est question d'évaluer très prochainement le DNAT pour qu'il devienne un diplôme valant grade de licence. L'opportunité de cette évaluation par l'AERES est en cours de discussions et depuis 2011, une réflexion générale est menée au ministère. Vous trouverez en annexe de ce texte, les grandes dates de ce diplôme, puis

une liste plus précise des dernières réunions et travaux qui abordent ce cursus.

Plus que jamais dans son histoire, le diplôme DNAT est reconnu par ses qualités et défendu comme toujours par ses acteurs. De plus, il est remis en perspective pour un avenir qu'il paraît intéressant de développer.

Les premières réunions ont facilement démontré que les professeurs de l'option, les anciens diplômés et les directeurs des écoles portent un regard attentif et bienveillant sur ce cursus. Même les plus réticents à l'idée d'un cursus complet en seulement trois ans reconnaissent que c'est aussi parfois intéressant de permettre à des étudiants s'inscrivant dans la perspective d'un temps d'études limité dans nos écoles d'acquérir des compétences et un regard sur la création. Nous citons souvent les exemples d'étudiants qui finissent par accéder à des cursus longs dans nos écoles ou dans d'autres établissements à partir de ce tremplin.

Un groupe de travail s'est réuni assez régulièrement en 2011 pour remettre à jour les textes, le référentiel, les futurs arrêtés. Le ministère a également initié une enquête visant à connaître l'évolution des anciens diplômés. Tous ces éléments convergent vers une remise à plat du DNAT.

Pour l'instant, nous pouvons constater que le travail se fait au sein du DNAT, mais il est illusoire de penser que ces questions se limitent à lui seul. Que se passera-t-il pour le DNAP ? Pour l'instant pas de réunion spécifique à ce sujet. Le DNAP semble ronronner à l'abri (trop) légitime du DNSEP fraîchement évalué au grade de Master. Pas de remise en cause, pas de secousse pour le DNAP ? À priori, le DNAP permet aussi à certains étudiants d'accéder au monde du travail. Donc le DNAP n'échapperait sans doute pas à l'évaluation de l'AERES. Des questions vont sans doute se poser à ce niveau.

Pourrions-nous imaginer que les DNAT / DNAP / DNSEP soient tous considérés comme des diplômes à part entière avec la possibilité de poursuivre des études ou de s'insérer professionnellement ? Ne serait-ce pas également le moment de les renommer ?

En regardant de plus près, les titres des options, leur répartition dans le paysage des écoles d'art, peut-on concevoir au final que le DNAP concerne plus spécifiquement l'enseignement artistique et permette ainsi d'accéder aux DNSEP arts et que le DNAT concerne plus spécifiquement les

enseignements du design conduisant tout naturellement à des DNSEP Design ? L'enquête menée par le ministère va également évaluer le devenir des anciens diplômés de DNAP. Nous aurons ainsi de véritables outils de comparaisons, pour démarrer aussi un travail sur le DNAP.

Il y a donc du pain sur la planche et ces questions de DNAP / DNAT ne trouvent de réelles réponses qu'avec une vision plus large de l'enseignement en général du design dans les écoles d'arts et de ses liens toujours plus étroits avec l'enseignement de l'art que nous voulons défendre et développer dans nos écoles, lieux d'enseignements supérieurs, petits écrans fragiles mais ambitieux, au service du miracle de la création contemporaine.

Dans ce cadre là, rentrez en contact avec vos collègues, avec vos coordinateurs, avec vos directions, avec le ministère pour compléter ce travail par vos questions, vos remarques, vos expériences. Nous sommes bien sûr preneurs de toutes ces notes pour compléter la réflexion et la nourrir d'autres pensées sur le sujet. Nous pouvons collecter tout cela et le communiquer au ministère, aux autres membres de la CNEEA et continuer de vous tenir informés de ces questions.

Merci de votre collaboration sur ces sujets qui méritent l'attention de tous.

*Frédéric Frédout Professeur de Design d'espace, Marseille.
contact : contact@cneea.fr*

Le DNAT en quelques dates pour mémoire :

1983 : mise en place du DNAT, cursus de trois années d'études post-baccalauréat dans les écoles nationales, régionales et municipales d'art sous tutelle du ministère de la Culture français.

1987 : réforme des écoles d'art.

La première année spécialisée du DNAT devient dans toutes les écoles une première année commune à toutes les options. Le DNAT commence donc à l'année 2, se poursuit à l'année 3 et se termine par une soutenance de diplôme en octobre. Il intègre 4 mois de stages obligatoires.

1998 : « Design 10 ans » à Marseille.

Exposition et séminaire, bilan de dix années d'enseignement du design dans les écoles d'art en région, l'occasion de réaffirmer l'intérêt des formations de design au sein des écoles d'art.

De 2004 à 2006 : Changement de système d'évaluation en vue de l'adoption des ECTS qui remplacent les unités de valeurs.

Adaptation des cours et contenu, réalisation des livrets des études qui réactualisent les modalités du travail.

À l'occasion de ces changements au sein des certaines écoles, le statut de certains DNAT est rediscuté généralement et particulièrement dans certains établissements. C'est aussi l'occasion de se rencontrer ponctuellement pour évaluer ensemble les questions posées par le cursus court.

Ainsi ces années voient une réunion générale au ministère, un séminaire « Pédagogie du Design » à l'École des Beaux Arts de Valenciennes en décembre 2004, une réunion à Marseille à propos de la poursuite du cycle court avec la création d'un DNSAT....

2006 :

Arrêté du 13 novembre 2006 modifiant l'arrêté du 6 mars 1997 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme national d'art et techniques et au diplôme national supérieur d'expression plastique.

2008 :

Arrêté du 1er juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Nouveaux textes et arrêtés des études. Validation au niveau 2 du cursus DNAT (réalisateur designer) par le RNCP pour une durée de 5 ans.

Le DNAT en questions et réunions récentes :

Avril 2011 : réunion du 13 avril 2011 au ministère de la culture.

Réunion plénière qui regroupe un grand nombre de directeurs et de professeurs du DNAT. Il s'agit de réactualiser nos informations sur le diplôme, de faire le point et d'envisager que ce diplôme soit validé par l'AERES au niveau de licence.

Un membre de l'AERES nous explique les modalités du processus d'évaluation pour les licences professionnelles. Le DNAT, diplômes « terminal » d'un cycle d'étude, permet de s'inscrire dans le monde professionnel et semble de fait acceptable pour une évaluation et une validation par l'AERES au grade de licence. Le DNAP ne semble pas être terminal mais intermédiaire et échapperait à une évaluation et une validation par l'AERES.

Un groupe de travail se constitue pour retravailler les textes, les arrêtés et le référentiel d'activités et de compétences du DNAT.

Mai 2011 : réunion du 24 Mai 2012 du groupe de travail.

Ce groupe de travail composé de professeur, directeur d'école, inspecteur du ministère reprend les textes du référentiel d'activités et de compétences et modifie certaines appellations et tournures vieillissantes. La notion de l'analyse du

contexte et sa problématisation fait son apparition dans le référentiel qui démarrait jusque là directement par « fonctions conceptions et réalisation ». Ré équilibrage de la grille d'évaluation et meilleure répartition de la validation des stages avec apparition d'ETS en semestre 5.

Septembre 2011 : réunion du 20 septembre 2012 au ministère de la culture.

Le groupe de travail continue les échanges, aborde les stages, le passage du diplôme en octobre.

Il s'avère que le DNAT apparaît au final comme un diplôme qui permet de travailler en accédant au monde professionnel mais aussi de poursuivre des études dans d'autres cursus, d'autres écoles. Il peut donc être considéré au même titre que le DNAP à une étape pour ensuite poursuivre un parcours scolaire plus long. Il est également possible que le DNAP ne soit au final pas aussi intermédiaire puisqu'un nombre d'étudiants difficile à évaluer ne poursuit pas ses études après un DNAP. Une étude serait nécessaire pour évaluer ce qu'il advient des étudiants à la suite du DNAT. Par extension, la même étude peut porter conjointement sur le DNAP.

Octobre 2011 : Une étude est lancée par le ministère de la culture.

Étude sur l'analyse des conditions d'insertion professionnelle ou des poursuites de parcours académiques des étudiants titulaires d'un DNAP et d'un DNAT délivrés par les écoles supérieures d'art.

Cette étude sera réalisée par le bureau d'études *Pollen conseil*, « Observatoires prospectifs des métiers et qualifications - Gestion prospective des emplois et des compétences - Évaluation des dispositifs et politiques publiques ». L'enquête est menée par Yoann Lopez, sociologue / consultant.

Pollen conseil, 16 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 PARIS

<http://www.pollen-conseil.fr/>

Constitution d'un comité de pilotage composé de : Isabelle Phalippon Robert (département des écoles supérieures d'art et de la recherche), Jérôme Dupin (inspection de la création artistique), Jean Claude Conesa (inspection de la création artistique), Pascal Murgier (département des artistes et des professions), Pauline Gay (Bureau de l'observation, de la performance et du contrôle de gestion), Catherine Lephay Merlin (Bureau de l'observation, de la performance et du contrôle de gestion), Laurent Babe (Bureau de l'observation, de la performance et du contrôle de gestion), Bernard Goy (conseil aux arts plastiques), Frédéric Frédout (représentant de la CNEEA

Coordination Nationale des Enseignants des Écoles d'Art), Laurent Deveze (directeur de l'École régionale des beaux-arts de Besançon).

Mars 2012 : réunion du comité de pilotage le 14 Mars 2012 à la direction générale de la création artistique, service des arts plastiques, 62 rue de Beaubourg, Paris.

Présentation de l'appel d'offre, présentation du comité de pilotage, présentation de Pollen Conseil concernant méthode et planning. Il s'agit donc de mettre en place un questionnaire complet pour sonder les étudiants diplômés de DNAT et DNAP afin de mesurer leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'études après le diplôme. 14 écoles ont été sélectionnées. Les années de référence sont 2009/2010.

Il s'agit à cette première réunion de mettre en œuvre les solutions maximales afin d'obtenir les contacts des anciens étudiants qui seront questionnés. Programmer les listing auprès des écoles, des courriers auprès des directeurs d'établissement, l'activation de réseaux personnels pour sensibiliser des professeurs référents qui pourraient donner des indications plus qualitatives ne figurant peut être pas dans le questionnaire.

Avril 2012 : Réunion du comité de pilotage du 20 avril 2012 au ministère de la culture, 182 rue st Honoré, Paris.

Entre les deux réunions du comité de pilotage, les directeurs d'école ont reçu 1 courrier et une relance de la part du ministère. Frédéric Frédout a également contacté par mail des professeurs des écoles pour créer un lien privilégié avec des référents.

Relecture attentive et apport de modifications du questionnaire réalisé par Pollen conseil.

Ce questionnaire modifié sera ensuite testé auprès des anciens étudiants de l'école de Lorient qui ont transmis rapidement leur listing. Après ce test, les questionnaires seront généralisés aux anciens étudiants des 14 écoles sélectionnées.

Dates à venir concernant le comité de pilotage de l'enquête :

Mai / juin 2012 : Réalisation des questionnaires papier et web, complété par des entretiens téléphoniques individuels.

Juillet / août 2012 : traitement des résultats de l'enquête par pollen conseil

Septembre 2012 : nouvelle réunion du comité de pilotage pour une restitution du rapport intermédiaire avec l'identification des éléments à analyser.

Décembre 2012 restitution finale de l'étude.

Dates à venir concernant le groupe de travail :
Réunion prévue le 22 mai au ministère pour terminer le travail sur les textes et le référentiel.

Rendez vous ultime à la fin de l'année à la fin des travaux des groupes de réflexion et à la fin de l'enquête pour validation de décisions.

.....

INFOS DIVERSES

1- Un projet d'arrêté relatif au régime des enseignements supérieurs d'arts plastiques conduisant à des diplômes nationaux délivrés par des établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques en remplacement de l'arrêté de 1987 est en cours de validation.

Nous vous en proposerons une analyse complète dès qu'il sera communicable, mais déjà plusieurs points posent problèmes : la nécessité d'un enseignant titulaire d'un doctorat dans les commissions d'équivalence pour l'accès au second cycle, la disparition de l'option communication, introduction d'une sorte de mémoire en DNEP (ex DNAP) etc...

2- Les quelques DNSEP qui avaient été homologués seulement pour deux ans par le CNESER seront à nouveau présentés fin juin devant cette instance. Cependant, mis à part deux écoles, ils n'ont pas été évalués par l'AERES mais par une commission du MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) dont on ne connaît pas la composition, les critères et l'avis final. Bel exemple de transparence !

3- On nous signale de nombreux dysfonctionnements dans le déroulement des DNSEP et notamment des soutenances de mémoire. Les notes et les crédits attribués à l'issue de la soutenance alors que les textes prévoient que les crédits sont attribués à l'issue de la présentation du travail plastique. Des étudiants interdits de soutenance plastique sous prétexte qu'ils n'ont pas réussi la soutenance de mémoire alors que le DNSEP est un tout composé de deux épreuves dont le travail plastique représente 25 crédits sur 30. Des étudiants dont la soutenance de mémoire vaut "diplômabilité" alors qu'un étudiant qui présente son mémoire est de fait "diplômable" puisqu'il présente une des deux épreuves etc... Merci de nous signaler les situations problématiques pour que nous puissions faire remonter l'information au MCC. Il est urgent d'être vigilant sur toutes ces dérives et de respecter le texte (Arrêté du 22 juillet 2010).

Le bureau de la CNEEA élu lors de l'Assemblée générale du jeudi 9 février 2012 est composé ainsi :

Présidente : Cécile Marie-Castanet (Docteur en philosophie et critique d'art / PEA, Ecole Supérieure d'Art et de Design de Marseille Méditerranée).

Vice-président : Michel Gellard (Psychosociologue / PEA, École Supérieure des Beaux Arts de Nantes-Métropole).

Secrétaire : Kader Mokaddem (Philosophe / PEA, École Supérieure d'art et de design de Saint Etienne).

Trésorier : Frédéric Frédout (Designer / PEA, Ecole Supérieure d'Art et de Design de Marseille Méditerranée).

Annie Latimier (PEA, Ecole Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg).

Christophe Domino (Critique d'art, PEA, Ecole Supérieure des Beaux-Arts du Mans).

Florent Lahache (Philosophe, professeur, Ecole Supérieure des Beaux-Arts du Mans).

Frédérique Entrialgo (doctorante en science de l'information et de la communication, PEA Ecole Supérieure d'Art et de Design de Marseille Méditerranée).

Ronan Kerdreux, (Designer, PEA Ecole Supérieure d'Art et de Design de Marseille Méditerranée).

Florent Lahache (Philosophe, professeur, Ecole Supérieure des Beaux-Arts du Mans).

Jean-Claude Paillasson (graphiste et réalisateur, École Supérieure d'art et de design de Saint Etienne).

Si vous êtes adhérents vous trouverez, en accès réservé, des informations complémentaires sur notre site : www.cneea.fr (compte-rendu des réunions avec les Ministères, note technique sur les statuts, tableau synoptique de la réforme). Merci d'envoyer un mail à contact@cneea.fr pour obtenir votre code adhérent 2012.

Sur l'ensemble des dossiers, la CNEEA reste vigilante. Il est important que vous adhérez pour soutenir ce travail et que vous fassiez remonter les informations sur les projets locaux concernant l'avenir de vos écoles.

ADHESION 2012

Créée en 1991, la CNEEA (Coordination Nationale des Enseignants des Écoles d'Art) est une association loi 1901 dont les objectifs veulent témoigner d'une meilleure circulation d'informations entre enseignants des Écoles d'art, que celles-ci soient nationales, régionales ou municipales (58 établissements).

Cette association a pour but de coordonner informations, actions et réflexions en faveur du développement d'un enseignement artistique reconnu comme supérieur et de participer activement au rayonnement de ces écoles à l'échelle européenne et sur l'ensemble du territoire.

L'action de la CNEEA s'avère aujourd'hui particulièrement urgente. En effet, la réforme en cours avec les projets d'EPCC touche l'ensemble des personnels assistants, techniciens, professeurs et bibliothécaires. La reconnaissance des diplômes, la question de l'habilitation à les délivrer et l'ensemble des réformes vont profondément modifier la cartographie du réseau des écoles. Agir ensemble cela nécessite des mises en réseaux rapides et des actions concertées tant auprès des ministères concernés (Culture et Communication, Fonction Publique, Intérieur) qu'auprès des élus et responsables des collectivités territoriales.

La cotisation pour l'année 2012 est toujours de 30 euros. Elle permet à la CNEEA, seul organe d'informations et d'actions indépendantes pour les personnels enseignants dans les écoles, d'exister et de mener ensemble ses actions. Sans votre engagement et vos cotisations la CNEEA ne peut pas agir contre le morcellement et la solitude de chaque école face aux enjeux nationaux et internationaux. A chacun d'entre vous de participer à cette coordination, pour une meilleure action de chacun d'entre nous.

Pour adhérer, il suffit de remplir le bulletin d'adhésion de l'année 2012 situé ci-dessous. Vous réglez votre cotisation annuelle de 30 euros à l'ordre de la CNEEA et vous envoyez le tout à C. Marie-Castanet, 8 bd des pêches, 13008 Marseille.

N'oubliez pas de nous communiquer toutes vos coordonnées (votre école, votre situation d'enseignant(e), adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse e-mail). Merci d'envoyer aussi, ces mêmes informations en annonçant votre adhésion sur le mail de la CNEEA: contact@cneea.fr

CNEEA, BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2012

Nom:

Prénom:

Adresse:

École de Situation d'enseignant :

N° tél (fixe): n° de tél(portable):

N° fax:..... Adresse e-mail :

Vous pouvez participer à la vie de la CNEEA, et être informé de nos actions sur notre blog www.cneea.fr

La CNEEA est une association subventionnée par le Ministère de la culture..